

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1126 nommant Commissaire du Gouvernement près du Conseil du Contentieux du Territoire, M. Perianayagassamy (Pierre), chef de bureau de 1er classe des Secrétariats généraux de la France d'Outre-Mer, licencié en droit

n° 1126

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 décembre 1951

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro
1 janvier 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 10 septembre 1844. rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 7 septembre 1881 rendant applicable à tous les Territoires de la France d'Outre-Mer le décret du 5 août 1881 concernant l'organisation administrative à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion et les textes Vu le décret n° 40-722 du 15 avril 1946 portant création et la compétence des conseils de réorganisation du Conseil du Contentieux administratif de la Côte Française des Somalis.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Perianayagassamy (Pierre), chef de bureau de 1^{re} classe des Secrétariats généraux de la France d'Outre-Mer, licencié en droit, est nommé Commissaire du Gouvernement près du Conseil du Contentieux du Territoire.

Art. 2

» — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.